

ment des théologiens et des canonistes catholiques ; on recommande l'ardent désir de l'unité.

Enfin, et c'est peut-être le point le plus important, plus d'un dogme catholique autrefois rejeté à ce point que ceux qui en faisaient profession étaient mis à mort, y est expressément affirmé et enseigné par les chefs officiels de l'Eglise d'Angleterre. On affirme la croyance ferme au sacrifice eucharistique, à la consécration du pain et du vin au corps et au sang du Seigneur. Il est vrai qu'on se fait illusion sur ce point en revendiquant pour les ministres de l'Eglise anglicane le même sacerdoce, les mêmes pouvoirs que l'ordination confère au clergé catholique, sans remarquer que ces pouvoirs qui existaient, en effet, avant le schisme, ont été perdus par le fait de ceux qui en ont interrompu la transmission, en voulant faire des ordinations qui ne les conféraient pas, en effaçant tout exprès de l'Ordinal ce qui pouvait les transmettre.

Ce qui confirme ce que nous venons de dire, c'est que les trois principales associations anglicanes qui représentent les doctrines de la basse Eglise, le *National Club*, la *Church Association* et la *Protestant Reformation Society*, ont publié le manifeste suivant :

“ Nous soussignés, représentants des trois associations qui précèdent, croyons devoir déclarer publiquement et hautement : 1° Que tout en maintenant fermement la validité des Ordres de l'Eglise anglicane, nous soutenons sans hésitation que *ses ministres sont de simples " anciens " et non des PRÊTRES sacrificateurs* ; 2° que les déclarations faites par les archevêques de Cantorbury et d'York dans leur réponse à la bulle du Pape sur les Ordres anglicans relativement au “ sacerdoce ” et au “ sacrifice eucharistique ” et à d'autres points encore, ne sont pas en harmonie avec la doctrine de l'Eglise d'Angleterre, telle qu'elle est établie dans ses articles, ses homélies, sa liturgie et son ordinal ; en conséquence, nous protestons solennellement et de propos délibéré contre ces déclarations qui ne représentent que les opinions personnelles et non autorisées des deux archevêques ; 3° qu'en fait, il n'est question ni de prêtres, ni d'autel, ni de sacrifice propitiatoire dans les documents légaux sur lesquels repose l'Eglise nationale, qui représente uniquement la religion protestante réformée établie par la loi ; enfin 4° que nous désavouons formellement toute tentative de la part d'évêques indi-